

UNIFORMES - OFFICIERS DU CIC

Référence : Barème de distribution
D01-101, 102 et 103

BUT

1. La présente ordonnance vise à établir la marche à suivre pour l'émission, l'échange et le retour d'uniforme non-opérationnel par les officiers du CIC.

GÉNÉRALITÉS

2. Les officier CIC sont autorisés à porter les uniformes de la Force régulière (F rég) tel qu'indiqué aux barèmes en référence. La distribution initiale de ces uniformes aura lieu au magasin d'habillement des garnisons. Lors de la libération, ces uniformes seront retournés au même endroit.

ÉMISSION DE L'UNIFORME

3. Lors de la réception du résumé de transaction hebdomadaire (RTH), le C Cad prépare le document pour l'émission initiale de l'uniforme à l'annexe A et l'achemine au CC, CCMRC et Esc avec un numéro de contrôle. Chaque individu est responsable de prendre un rendez-vous avec leur section d'habillement respective.

TAILLEUR

4. Lors d'émission d'habillement initiale, la plupart des individus requiert des altérations mineures. Ce type d'altération est gratuite. Les articles d'habillement doivent être laissés au tailleur qui vous remettra un coupon pour les récupérer plus tard.

5. Lorsque le personnel d'unité éloignée requiert les services de tailleur et que le tailleur ne peut effectuer les altérations sur place, les articles d'habillement devront être remis au tailleur. Lorsque nécessaire, ces articles seront envoyés à l'individu par la poste; les détachements devront fournir un code financier au 5^e BN de SG.

1/3

MOD/CH 8/04

UNIFORMS - CIC OFFICERS

Reference: Scale of issue
D01-101, 102 and 103

PURPOSE

1. This order establishes the procedure for the issue, exchange, and return of non operational uniforms by CIC Officers.

GENERAL

2. The CIC officers are authorized to wear the Regular Forces (Reg F) uniforms as stated in above mentioned reference. The first issue will be carried out at the garrison's clothing store. Upon release, these uniforms will be returned at the clothing store.

ISSUE OF UNIFORMS

3. Upon reception of the weekly transaction report (WTR), the Cdt A fills up the form at annex A to enable the member to draw his initial uniform issue. This form is to be sent to the CC, CRMCC, Sqn with a control number. Each member is responsible to take their appointment at the clothing store outlet.

TAYLORING

4. Upon receiving clothing initial issue many people require tailoring which for minor alteration is free. The clothing items which have to be altered will be left at the clothing store. The tailor will give you a working ticket to pick them up at a later date.

5. Individual who require tailoring services and are with an unit far away from the garrison will have to leave clothing items at the tailor. If the tailor can not altered immediately their clothing items, these clothing items may be mailed to the individual when necessary. The cadet's detachment will provide a financial code to the support unit.

6. La liste du matériel disponible pouvant être acquis par achat est sujette à la réglementation interne du magasin d'habillement de la base de soutien ou de la garnison.

ÉCHANGE DES ARTICLES D'HABILLEMENT

7. Les articles d'habillement ne seront plus échangés aux magasins d'habillement des FC. Ce service est fourni par un fournisseur civil *LOGISTIK UNICORP*. (Ce procédé se nomme vêtements en ligne). Pour accéder à ce nouveau service ou pour obtenir plus d'information sur vêtements en ligne, consulter le site WWW.LOGISTIKUNICORP.COM.

8. Avec un nombre limite de points attribués à chaque individu. Il y a aussi une quantité limitée dans le nombre d'article à commander. Les vêtements qui sont remplacés peuvent être simplement jetés à votre résidence.

9. Vous pouvez maintenant vous procurer des articles supplémentaires avec vêtements en ligne. Les coûts seront les mêmes que ceux d'un magasin d'habillement des FC. La méthode de paiement est par carte de crédit.

RETOUR DE L'UNIFORME

10. Il est obligatoire pour les officiers du CIC demandant leur libération, de rapporter leur uniforme et le matériel qui leur a été confiés.

11. Vêtements en ligne ne peut donner tous les services d'habillement requis par les O CIC. Les services suivants seront donnés à votre magasin d'habillement des FC respectif :

- a. distribution initiale;
- b. grandeur spéciale;
- c. vêtement de maternité;
- d. tailleur; et

6. The list of available material that can be purchased is subject to internal regulations of the clothing store of the base or the garrison.

CLOTHING UNIFORM EXCHANGE

7. These uniforms will not be exchangeable at the CF clothing section. This service is provided by a civilian contractor *LOGISTIK CLOGHING UNICORP* (called clothing on line). In order to access this new service or to obtain more information on clothing on line, visit the site WWW.LOGISTIKUNICORP.COM.

8. There is a point system and a limit for each individual with also a limit in the total of item to be ordered. The clothing items which are replaced, can be simply disposed of at your home.

9. You could purchase supplementary clothing with clothing on line. The cost will be the same as a CF clothing store. Your purchases have to be paid by credit card.

RETURN OF UNIFORMS

10. It is mandatory for CIC Officers requesting a release to return their uniforms and equipments to the clothing stores.

11. Clothing on line cannot provide all clothing services required by CFC Officer. The following services will be still provides by your CF clothing store:

- a. initial issue;
- b. special size;
- c. maternity clothing;
- d. tailoring; and

e. Libération – Retour d’uniforme.

PERTE OU GAIN DE POIDS

12. Lorsqu’il y a gain ou perte de poids excessif et que les uniformes ne peuvent plus être portés par l’individu, l’échange des uniformes sera effectué par le magasin d’habillement des FC. Un papier du docteur sera requis pour obtenir ces échanges.

BPR : OEM3 Appro

Publiée le 1^{er} novembre 1997

Révisée novembre 2004

Annexe :

Annexe A Émission initiale de la tenue de service des Forces canadiennes

e. Release – Uniform return.

LOSS OF GAIN OF WEIGH

12. When a considerable gain or loss of weight occurred and uniforms can not be wore anymore, the exchanges of these uniforms will be carried out by CF’s clothing section. A notification from a doctor will have to be provided to obtain these exchanges.

OPI: SO3 Sup

Issued 1 November 1997

Reviewed November 2004

Annex:

Annex A Initial issue of CF service dress